



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 10 mars 2021 — N° 166

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Un Mondalire.

Mme Nichols (Vaudreuil) fait une déclaration afin de souligner le travail de l'organisme Le Versant, réseau d'entraide pour les personnes souffrant de troubles anxieux.

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Desjardins, directeur général de la Maison Kekpart.

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de souligner le travail et les efforts des administrateurs et des employés de la résidence Le Marronnier pendant la pandémie de COVID-19.

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre d'action bénévole Aux 4 vents inc..

10 mars 2021

Mme Lecours (Les Plaines) fait une déclaration afin de rendre hommage au peintre André Roger.

M. Gaudreault (Jonquière) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture du centre commercial ÉcoQuartier à Jonquière.

Mme Dorion (Taschereau) fait une déclaration afin de souligner le travail de la Maison de Lauberivière.

Mme Girault (Bertrand) fait une déclaration afin de saluer l'entraide et la solidarité des citoyens de la circonscription de Bertrand lors de l'incendie de la Résidence Sainte-Anne.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de rendre hommage aux travailleurs et aux bénévoles de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

À 9 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 03.

10 mars 2021

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 – Mars 2021.

(Dépôt n° 2348-20210310)

Dépôts de pétitions

M. Nadeau-Dubois (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 9 443 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'octroi d'une prime au personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux touché par la pandémie.

(Dépôt n° 2349-20210310)

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 501 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le remboursement des appareils et des accessoires nécessaires aux traitements pour l'apnée du sommeil.

(Dépôt n° 2350-20210310)

10 mars 2021

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 4 009 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la révision des critères d'admissibilité à la bonification du RQAP afin que tous les prestataires puissent bénéficier de l'aide supplémentaire accordée le 27 septembre 2020.

(Dépôt n° 2351-20210310)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Melançon (Verdun) dépose :

La copie d'un échange de courriels concernant le projet de Nouveau-Monde Graphite à Saint-Michel-des-Saints

(Dépôt n° 2352-20210310)

À la demande de M. le président, Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant le personnel professionnel en soins dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

10 mars 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rousselle (Vimont), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle le rôle crucial du secteur agricole dans l'économie du Québec et dans le développement de ses régions;

QU'elle souligne qu'elle est favorable à la protection de la gestion de l'offre pour les producteurs d'œufs, de lait et de volailles;

QU'elle demande au gouvernement du Canada de protéger intégralement le modèle de gestion de l'offre dans le cadre des accords internationaux à venir.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 806 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Guilbault, vice-première ministre, conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que ses membres ont déclaré unanimement le 3 décembre 2020 que la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs constitue une priorité nationale;

10 mars 2021

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance des travaux en cours en vue de doter le gouvernement du Québec d'un plan interministériel qui proposera des actions efficaces et concrètes pour répondre aux recommandations de la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs;

QU'elle reconnaisse l'importance d'envoyer un message fort et sans équivoque au sujet de l'exploitation sexuelle des mineurs, à savoir que celle-ci n'est pas tolérée dans notre société, que nous ne pouvons pas rester les bras croisés devant ces crimes immondes et qu'il convient que tous les acteurs gouvernementaux, citoyens et entreprises, se mobilisent pour porter secours à ces jeunes victimes;

QU'elle s'engage à réunir les conditions optimales pour que cette sensibilisation et cette lutte soient suffisamment fortes pour susciter le changement durable des mentalités et, ultimement, pour prévenir l'exploitation sexuelle des mineurs;

QUE l'Assemblée nationale s'impose un devoir de mémoire annuel qui l'aidera à maintenir le cap vers un idéal à atteindre en déterminant que la journée du 4 mars constitue la Journée nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs et que la première semaine de mars constitue la Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 807 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

10 mars 2021

M. Rousselle (Vimont), conjointement avec M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, et M. Ouellette (Chomedey) présente une motion concernant les responsabilités de nomination et de destitution du directeur général de la Sûreté du Québec par les membres de l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE l'Assemblée entérine le mandat donné à la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, de procéder à des consultations particulières et de tenir des auditions publiques le mercredi 10 mars 2021 après les affaires courantes vers 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 15, ainsi que le jeudi 11 mars 2021 après les affaires courantes vers 11 h 30 à 12 h 45 et de 14 heures à 15 h 45.

QU'à cette fin, la Commission entende les personnes et organismes suivants :

Ville de Montréal
Ville de Québec
Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Association des directeurs généraux des municipalités du Québec
Élections Québec
Groupe Femme, politique et démocratie
Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

10 mars 2021

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, répartie de la manière suivante : 6 minutes au groupe parlementaire formant le gouvernement, 4 minutes au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 1 minute au deuxième groupe d'opposition et 1 minute au troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme, à l'exception d'Élections Québec, soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 35 minutes partagées ainsi : 17 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 11 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 2 minutes 55 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 2 minutes 55 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé d'Élections Québec soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 65 minutes partagées ainsi : 32 minutes 30 secondes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement, 21 minutes 40 secondes pour l'opposition officielle, 5 minutes 25 secondes pour le deuxième groupe d'opposition et 5 minutes 25 secondes pour le troisième groupe d'opposition;

QUE les témoins auditionnés puissent l'être par visioconférence;

QU'une suspension de 15 minutes soit prévue entre les échanges avec chaque personne et organisme;

QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation soit membre de ladite Commission pour la durée du mandat.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

10 mars 2021

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **808** en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 64, Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique et d'autres dispositions;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 85, Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse d'une pétition.

10 mars 2021

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, soulève une question de directive concernant trois motions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée le 14 juin 2019, le 6 décembre 2019 et le 10 juin 2020.

Après avoir entendu les arguments de part et d'autre, M. le président prend la question en délibéré.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 29, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 37.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose que le projet de loi n° 77, Loi sur l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec, soit adopté.

10 mars 2021

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 23, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

Les travaux reprennent à 12 h 26.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **809** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 77 est adopté.

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que le projet de loi n° 73, Loi modifiant diverses dispositions en matière de procréation assistée, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 57, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

10 mars 2021

Les travaux reprennent à 13 heures.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **810** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 73 est adopté

À 13 h 01, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 14 h 30.

Les travaux reprennent à 14 h 31.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Mme Labrie (Sherbrooke) propose :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'actuelle crise sanitaire et économique a eu des impacts plus graves sur les femmes que sur les hommes et qu'en ce sens, elle a fait augmenter les inégalités entre les hommes et les femmes au Québec;

10 mars 2021

QU'elle demande au gouvernement caquiste de procéder à une analyse différenciée selon les sexes (ADS+) de ses mesures de relance économique, afin de mesurer l'impact de celles-ci sur l'égalité homme-femme et que cette analyse soit rendue publique;

QU'afin d'atteindre cet objectif de réduction des inégalités, les mesures de relance économique du gouvernement caquiste incluent notamment des investissements supplémentaires en infrastructures pour la création de logements abordables, la création de nouvelles places en centre de la petite enfance (CPE) et la création de places en hébergement pour femmes victimes de violences, afin de répondre à l'augmentation des besoins dans l'ensemble de ces secteurs;

QUE les mesures de relance économique incluent une amélioration significative des conditions de travail et des salaires dans le secteur public, afin de valoriser les domaines d'emplois traditionnellement féminins et de faciliter la conciliation travail-famille;

Finalemment, que l'Assemblée nationale affirme que la relance économique et sociale du Québec doit viser l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes.

M. Picard, premier vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 47 minutes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 27 minutes 46 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 21 minutes 18 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 7 minutes 56 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chaque député indépendant. Toutefois, lorsqu'un seul député indépendant participe au débat, 2 minutes lui sont allouées. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

10 mars 2021

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke) dépose :

Des rapports et études concernant les inégalités de genre, la condition féminine et l'analyse différenciée selon les sexes.

(Dépôt n° 2353-20210310)

Au cours de son intervention, Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, propose :

QUE la motion de la députée de Sherbrooke soit amendée de la manière suivante :

1° Supprimer le 3^e alinéa;

2° Au 4^e alinéa, modifier les mots « incluent » par « visent », les mots « de travail et des salaires dans le secteur public, afin de valoriser » par « des Québécoises, par exemple en valorisant » ainsi que « de faciliter » par « en facilitant ».

La motion, telle qu'amendée, se lirait ainsi :

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse que l'actuelle crise sanitaire et économique a eu des impacts plus graves sur les femmes que sur les hommes et qu'en ce sens, elle a fait augmenter les inégalités entre les hommes et les femmes au Québec;

QU'elle demande au gouvernement caquiste de procéder à une analyse différenciée selon les sexes (ADS+) de ses mesures de relance économique, afin de mesurer l'impact de celles-ci sur l'égalité homme-femme et que cette analyse soit rendue publique;

QUE les mesures de relance économique visent une amélioration significative des conditions des Québécoises, par exemple en valorisant les domaines d'emplois traditionnellement féminins et en facilitant la conciliation travail-famille;

Enfin, que l'Assemblée nationale affirme que la relance économique et sociale du Québec doit viser l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes.

10 mars 2021

Le débat se poursuit sur la motion principale de Mme Labrie (Sherbrooke) et sur la motion d'amendement de Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine, sous réserve de la permission de son auteur.

Conformément à l'article 98.1 du Règlement, Mme Labrie (Sherbrooke) refuse la proposition d'amendement de Mme Charest, ministre responsable de la Condition féminine.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 16 h 30, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

Les travaux reprennent à 16 h 31.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° **811** en annexe)

Pour : **45** Contre : **72** Abstention : **0**

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des transports et de l'environnement qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective.

10 mars 2021

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 9 mars 2021.

Les travaux reprennent à 18 h 06.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **812** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

À 18 h 07, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 11 mars 2021, à 9 h 40.

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

10 mars 2021

ANNEXE
Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Roy (Bonaventure), conjointement avec M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Rousselle (Vimont), Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. Ouellette (Chomedey), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup-Témiscouata):

(Vote n° 806)
POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chapleau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Weil (PLQ)
Ciccione (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	

10 mars 2021

Sur la motion de Mme Guilbault, vice-première ministre, conjointement avec M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), M. Ouellette (Chomedey), Mme Fournier (Marie-Victorin), M. LeBel (Rimouski) et M. Tardif (Rivière-du-Loup–Témiscouata) :

(Vote n° 807)

(Identique au vote n° 806)

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 808)

(Identique au vote n° 806)

10 mars 2021

Sur la motion de M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation :

(Vote n° 809)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 mars 2021

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux :

(Vote n° 810)

(Identique au vote n° 809)

10 mars 2021

Sur la motion de Mme Labrie (Sherbrooke) :

(Vote n° 811)

POUR - 45

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
David (PLQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	
Dorion (QS)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)	

CONTRE - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Les Plaines)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Simard (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chapleau)	Thouin (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chauveau)	
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

10 mars 2021

Sur le rapport de la Commission des transports et de l'environnement :

(Vote n° 812)

POUR - 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (IND)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	